



DEJEPS

Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
Mention « développement de projets, territoires et réseaux »

JUIN 2022
à
MARS 2024

PRESENTATION

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités

L'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire... Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

Type d'emplois accessibles

Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités d'éducation populaire et de sport, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

DUREE ET MODALITE D'ORGANISATION

La formation se déroulera en centre (CREPS) du **06 septembre 2022 au 10 mars 2024, hors périodes de vacances scolaires.**

En centre, 700 heures : Deux journées par semaine, avec une partie des heures réalisée à distance, en visioconférence et supports FOAD du CREPS mis à disposition (Plateforme de formation CLAROLINE CONNECT). L'objectif est de limiter les problématiques de déplacement et de favoriser un travail individualisé (stagiaire) par le coordonnateur de la formation et les formateurs associés.

En structure, 500 heures minimum, 1 750 heures si salarié(e) : Les journées non travaillées (3 jours/semaine) et les périodes de vacances scolaires sont consacrés à l'alternance en structure choisie par le stagiaire (en conformité avec le diplôme préparé), sous la supervision d'un tuteur.

La formation est organisée pour un effectif de 8 à 16 bénéficiaires.

TEXTES : [RNCP4900 - DE - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité " animation socio-éducative ou culturelle " - 2 mentions : "animation sociale" et "développement de projets, territoires et réseaux". - France Compétences \(francecompetences.fr\)](#)



PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA PREFORMATION

Répondre à l'un des critères suivants

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC) du champ de l'animation (ex : BPJEPS), ou du travail social
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC) et justifier d'une expérience de plus de 6 mois dans l'animation socioculturelle (ou en rapport avec le profil visé).
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (BAC+2) ou plus, et justifier d'une expérience de plus de 6 mois dans l'animation socioculturelle (ou en rapport avec le profil visé)
- Posséder une réelle expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'animation socioculturelle et justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles dans ce domaine (soit 1600 heures minimum).

Pour les candidats salariés ou demandeurs d'emploi qui n'occuperaient pas déjà de telles fonctions mais qui seraient néanmoins admis à l'issue des sélections, la structure d'accueil devra préalablement s'engager à leur confier des responsabilités compatibles avec le profil visé. Les candidats doivent en outre être capables de présenter un projet professionnel cohérent et pertinent.

Attention : Il est également obligatoire d'être titulaire de l'**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours) ou **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

TESTS DE SELECTION

- Une épreuve écrite (notée sur 20)
- Une épreuve orale (notée sur 20)
- Un dossier personnel (noté sur 10), à produire à l'inscription.

Période prévisionnelle des épreuves : du 22 au 26 août 2022

LE POSITIONNEMENT

Suite à l'admission du candidat, un temps d'échange avec le coordonnateur de la formation permettra à ce dernier, selon les acquis et/ou les expériences du stagiaire, de définir les allègements et les équivalences.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES – CONTENUS DE FORMATION

UC 1 – Concevoir un projet d'action

- **Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel**
 - > Inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
 - > Participer à des diagnostics sur un territoire
 - > Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
 - > Prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
 - > Agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.
- **Formaliser les éléments d'un projet d'action**
 - > Impliquer les bénévoles dans la conception d'un projet d'action
 - > Définir les objectifs d'un projet d'action
 - > Proposer des démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics



- > Organiser la mise en œuvre des démarches participatives
- > Concevoir des démarches d'évaluation
- **Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action**
 - > Composer une équipe d'intervenants
 - > Élaborer un budget prévisionnel
 - > Négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
 - > Prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

UC 2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- **Animer une équipe de travail**
 - > Participer au recrutement de l'équipe
 - > Animer des réunions au sein de l'organisation
 - > Mettre en œuvre des procédures de travail
 - > Participer à des actions de tutorat dans l'organisation
 - > Faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
 - > Accompagner le développement des membres de l'équipe
 - > Promouvoir des actions programmées ; représenter l'organisation
 - > Concevoir une démarche de communication ; participer aux actions des réseaux partenaires
- **Gérer la logistique des programmes d'action**
 - > Contrôler le budget des actions programmées ; gérer les partenaires financiers
 - > Planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
 - > Rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
 - > Anticiper les besoins en termes logistiques
 - > Organiser la maintenance technique
- **Animer la démarche qualité**
 - > Veiller au respect des procédures de travail
 - > Adapter le programme d'action en cas de nécessité
 - > Effectuer le bilan des actions réalisées

UC 3 – Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative dans le champ d'activité DPTR

- **Définir les cadres de ses interventions pédagogiques**
 - > Concevoir des démarches éducatives.
 - > Inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation.
 - > Prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe.
 - > Inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire.
- **Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent**
 - > Conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent.
 - > Conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus
 - > Accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets
 - > Conduire des interventions pour des groupes informels
- **Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques**
 - > Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge.
 - > Gérer la dynamique du groupe.
 - > Favoriser la participation de tous.
- **Évaluer les interventions pédagogiques conduites**
 - > Conduire des démarches d'évaluation avec son équipe.
 - > Analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés.
 - > Formaliser des bilans pédagogiques.
 - > Rendre compte des actions réalisées
- **Conduire des actions de formation**
 - > Élaborer des scénarios pédagogiques.
 - > Préparer les supports de ses interventions.



- > Mettre en œuvre une situation formative.
- > Adapter son intervention aux réactions des stagiaires
- > Évaluer des actions de formation.

UC 4 – Animer en sécurité dans le champ d'activité

- **Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité**
 - > Évaluer les risques objectifs liés aux pratiques dans le champ d'activité
 - > Évaluer ses propres capacités techniques à intervenir dans le champ d'activité.
 - > Expliciter les différents éléments des interventions techniques réalisées.
- **Réaliser les gestes professionnels relatif au champ d'activité**
 - > Informer ses collaborateurs des évolutions réglementaires du champ d'activité et de leurs conséquences.
 - > Informer les instances décisionnaires des évolutions réglementaires du champ d'activité.
 - > Mutualiser avec les partenaires extérieurs les informations concernant les évolutions réglementaires du champ d'activité.
- **Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité**
 - > Évaluer l'impact des évolutions réglementaires dans la mise en œuvre de l'activité.
 - > Prendre des décisions conservatoires.
 - > Préparer la prise de décision.
 - > Agir en cas de maltraitance des mineurs.

LIEUX DE FORMATION

CREPS, sites de Saint-Denis et de Saint-Paul

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

Frais d'inscription
Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)
Frais pédagogiques
Coût de la formation : 8 400 €
(Coût horaire : 12,00 € /h)

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Mobilisant le dispositif SESAME ;
- Mobilisant Pôle Emploi ;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, Transitions Pro, etc...) ;
- Mobilisant une prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...) ;
- En auto-financement.



CONTACTS



Marie-Anick MOUTIEN

(Référente administrative)

☎ 02.62.94.71.96

@ marie-anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr



Marc GUESSARD

(Coordonnateur de la formation)

@ marc.guessard@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (Référent handicap)

**Accueil de personnes en situation de handicap :
toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard, le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

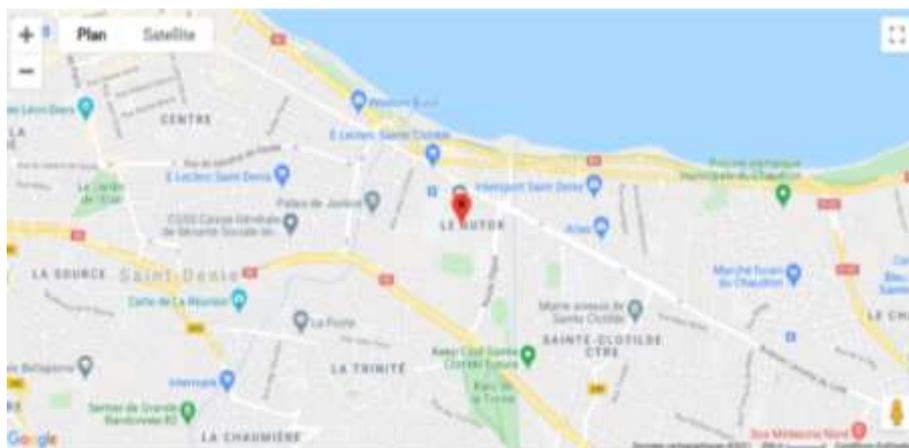
Site de Saint Denis :

- 24 route Philibert Tsiranana – CS 61115 – 97495 Sainte Clotilde cedex
- 0262 94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324



Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



Site de Saint Paul :

- 47 boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 0262 22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

